

Conditions générales Camping-car Mesa Escape slide-out

Pour un voyage entre le 01/04/2019

et le 31/03/2020

AVANTAGES

Modèles très récents (année modèle 18-2019 garanti)

Tarification Flex qui avantage les réservations anticipées. Un tarif Flex est un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule et une date de départ donnés, correspond un prix/jour. Ce prix devient définitif à la réservation

De plus en plus de stations pour découvrir l'Amérique ! Ouverture de Miami et Anchorage

Assistance 24h/24

PROMOTIONS ET REMISES

Remise réservation anticipée : Remise de 5% sur le prix jour et sur la formule avantage pour un voyage entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 pour toute réservation effectuée jusqu'au 31 décembre 2018

Remise longue durée : 5% sur le prix jour à partir de 21 jours

Une promotion au choix pour un voyage entre le 1er avril et le 30 juin 2019 ou entre le 1er septembre et le 31 mars 2020 / Durée minimale de location 10 jours :

- Frais de restitution offerts (retour dans autre ville)
- 20% sur la formule avantage
- 1000 miles offerts

A SAVOIR

ATTENTION - Aucun modèle ne peut accueillir d'enfant **de moins de 2 ans** (8 ans pour Mesa Traveler)

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention nuit de repos obligatoire à l'arrivée du vol international sur le sol américain avant le départ en camping-car. assurances obligent.

Départs/Retours :

Les départs entre le 01/04 et le 14/06 et entre le 16/09 et le 31/03 ont lieu du lundi au vendredi de 12h00 à 16h00, le samedi de 11h00 à 13h00. Les retours ont lieu du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00, le samedi du 8h00 à 10h00.

Les départs entre le 15/06 et le 15/09 ont lieu du lundi au samedi de 12h00 à 16h00. Les retours ont lieu du lundi au samedi de 9h00 à 11h00.

Il est impératif de prendre rendez-vous auprès de votre centre de location la veille ou le matin de votre départ entre 8h et 10h.

Horaire des centres de location : Entre le 01/04 et le 14/06 et entre le 16/09 et le 31/03, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 13h00.
Entre le 15/06 et le 15/09, du lundi au samedi de 9h00 à 16h30

Fermeture des stations de Denver et Seattle du 1er décembre au 28 février. Fermeture les dimanches et les jours fériés suivants : 27/05, 04/07, 02/09, 28/11, 25/12, 01/01.
Le centre d'Anchorage est fermé du 15 Octobre 2019 au 31 Mars 2020

Durée minimale de location : 5 jours. Pour un départ et retour de deux villes différentes, la durée minimale peut varier.

Age minimum et permis de conduire : 21 ans (minimum deux ans de permis). Toute personne souhaitant conduire doit être présente le jour du départ avec son permis pour s'inscrire sur le contrat de location. Permis « voiture ». Si le permis de conduire n'est pas en anglais, un permis de conduire international est recommandé. Une traduction anglaise certifiée sera acceptée au lieu d'un permis de conduire international. Le permis de conduire doit être détenu depuis au moins deux ans et être valable pour toute la durée de la location.

CAUTION

Par carte de crédit (Visa, MasterCard, American Express et Diners Club) le jour du départ USD 1000 (débitée et restituée dans les 14 jours suivant le retour)

DETAILS DE VOTRE OFFRE

Le prix par jour comprend

Un prix par jour en tarification Flex
Les assurances responsabilité Civile (avec plafond par Etat) et dommages au véhicule avec une franchise de USD1.000
Les frais de conducteur additionnel
L'assistance 24h/24

Votre offre comprend également

Les Taxes locales et frais administratifs

Accessoires pour le camping-car et frais de préparation (Inclus dans la formule avantage) : Prix forfaitaire comprenant le plein de gaz, les accessoires de raccordement, les adaptateurs, la vaisselle et la batterie de cuisine

Votre offre peut proposer la formule avantage (minimum 5 jours facturés. Max. 40 jours). Elle comprend:

Le kilométrage illimité

Accessoires pour le camping-car et frais de préparation

Les kits premium par personne (vaisselle et draps complets)

Une table et des chaises de camping

Un siège enfant ou un rehausseur (à commander lors de la réservation) - ATTENTION - Aucun modèle ne peut accueillir d'enfant de moins de 2 ans. Le modèle Mesa Traveler ne peut accueillir d'enfant de moins de 8 ans.

Votre offre peut également comprendre le cas échéant

Frais de restitution : Prix forfaitaire pour un retour dans une ville différente / min 7 jours

OU Sans la formule avantage votre offre proposera les options suivantes

Les Pack de 500 miles : Prix forfaitaire - 1 mile =1,6 km, le mile sup. est facturé USD 0,45ht au retour

L'assurance CDW « collision damage waiver » (minimum 10 jours facturés. Max. 40 jours) : Prix par jour comprenant le rachat partiel de franchise (inclus dans la formule avantage)

Les kits premium par personne : Prix forfaitaire comprenant draps, oreillers, linge de toilette (inclus dans la formule avantage)

Options à régler sur place (mais à commander en avance)

Complément d'assurance route : Complément d'assurance pour l'ouverture du véhicule en cas de perte des clés ou en cas de véhicule verrouillé (jusqu'à USD120), redémarrage du véhicule en cas de batterie à plat, remorquage jusqu'à 15 miles , remplacement de la roue en cas de crevaillon, livraison d'essence jusqu'à 5 gallons. (max facturé 25 jours)

Extension d'assurance pare-brise et pneumatique : Complément d'assurance permettant la couverture d'un pare-brise de deux pneumatiques et pour l'ouverture du véhicule en cas de perte des clés ou en cas de véhicule verrouillé (jusqu'à USD120), redémarrage du véhicule en cas de batterie à plat, remorquage jusqu'à 15 miles , remplacement de la roue en cas de crevaillon, livraison d'essence jusqu'à 5 gallons. (max facturé 25 jours).

Chaise de camping : USD10 prix par chaise pour la location (inclus dans la formule avantage).

Table de camping : USD20 prix pour la location (inclus dans la formule avantage).

Mini tablette avec fonction GPS et information touristique: USD16.99 par jour

Siège enfant ou rehausseur : USD40 par location (inclu dans la formule avantage. - ATTENTION - Aucun modèle ne peut accueillir d'enfant de moins de 2 ans. Le modèle intégral Mesa Traveler ne peut accueillir d'enfant de moins de 8 ans.

Produit WC chimique : USD2.50 par bouteille.

Générateur : USD5 par jour pour une utilisation illimitée sinon USD3 par heure.

PlatePass: Prix par jour Gagnez du temps en vous arrêtant du péage ou en trouvant le moyen de payer les autoroutes converties en système de péage électronique couvert par PlatePass.

Trousse de premiers soins: One time fee une trousse de premiers soins est fournie dans chaque véhicule de camping. Si le sceau est brisé ou si le kit n'est pas renvoyé, le kit devient la propriété de l'invité et des frais sont facturés.

Surcharge à régler sur place

Assurance SLI : Permet de ramener le plafond de la responsabilité civile à USD1.000.000 au lieu des limites fixées par Etat. Le prix est indicatif et sera réévalué dans l'année.

Surcharge Festival : Surcharge obligatoire pour tout voyage au festival du Burning man se déroulant du 27 août au 3 septembre 2018 dans le désert du Nevada. L'intention de se rendre au Burning Man doit être signalée au moment de la réservation.

Taxe du Colorado : prix par jour pour la « Colorado road safety fee », USD2 par jour (max.USD90) uniquement pour les départs de Denver (incluse dans la formule avantage)

Taxe sur le New Jersey : « New Jersey State Rental Security Fee», (max.USD140) uniquement pour les départs de New York

CONDITIONS GENERALES

ATTENTION - Aucun modèle ne peut accueillir d'enfant de moins de 2 ans. Le modèle intégral Mesa Traveler ne peut accueillir d'enfant de moins de 8 ans.

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : Le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux.

Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum : 21 ans minimum avec deux ans de permis. Permis « voiture » national. le permis international n'est pas demandé

Tarification Flex : Un tarif Flex est un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule et une date de départ donnés, correspond un prix/jour. Ce prix devient définitif à la réservation. En cas de changement de véhicule, de date de départ et/ou retour, de taille de véhicule, le tarif Flex du jour de la modification sera appliqué (sauf pour une extension de max.2 nuits).

Assurances : L'assurance responsabilité civile est incluse dans le tarif de location par nuit. L'assurance en responsabilité civile couvre seulement les conducteurs inscrits au contrat et strictement dans la limite légale fixée par la loi de l'État où vous vous trouvez.

L'assurance dommages au véhicule compris dans le prix jour de location a une franchise d'USD 1.000. Le locataire est responsable jusqu'à un montant de USD1.000 pour les dommages occasionnés au véhicule. Le locataire est également responsable pour le coût des jours d'immobilisation du véhicule pendant les réparations. La responsabilité est applicable indépendamment de qui est en faute et doit être réglée au moment de l'accident et non à la fin de la période de location. Des frais administratifs seront également appliqués par sinistre.

Etat du véhicule et retour : Le véhicule sera livré par le loueur en bon état et avec un sceau sur l'odmètre. Le locataire s'engage à retourner le véhicule dans le même état (sauf usure normale) à l'emplacement, à la date et l'heure spécifié. Tout dommage sur le véhicule avant le commencement de la location devra être noté sur le contrat de location. Le locataire est responsable de tout dommage non indiqué dans le document de départ.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis. Une pénalité de de USD 500 sera appliquée pour couvrir les frais de nettoyage. Fumer à l'intérieur du véhicule est strictement interdit. Une pénalité de USD 500 sera appliquée pour couvrir les frais de ménage.

Entretien du véhicule : Il est à la charge du locataire de vérifier les niveaux d'huiles, fluides et liquide de refroidissement tous les 300 miles. Il est également de sa responsabilité de maintenir les niveaux de ces fluides pour

un bon fonctionnement du véhicule. Toute panne suite à un manque d'entretien du véhicule sera à la charge du locataire. Il vous sera demandé de conserver les reçus pour l'achat de fluides et de les présenter aux loueurs à la fin de la location pour obtenir un remboursement.

Panne mécanique :

En cas de panne mécanique telle que définie ci-dessous (qui ne couvre pas les accidents ni les dommages que vous avez causés), plus de 48 heures ouvrables après votre notification, vous serez remboursé au maximum du loyer journalier. taux pour chaque nuit touchée jusqu'à ce que le problème soit corrigé. Les défaillances mécaniques et accessoires, notamment le climatiseur de la cabine, la pompe à eau, la douche / les toilettes, le réfrigérateur, le poêle / le grill, doivent être évaluées par une agence ou un réparateur agréé. Le remboursement n'est possible que lorsque l'agence a été contacté pour résoudre le problème et que vous coopérez pour le faire. Les défauts et les réparations du réseau Wi-Fi, des appareils de voyage, de la radio, de la télévision, des lecteurs de CD ou de DVD, du régulateur de vitesse, etc. ne sont pas considérés comme des pannes mécaniques et sont exclus de la garantie Vacances en perturbation. Les conditions suivantes compromettent les performances des accessoires et à ce titre, le loueur ne sera pas tenu responsable des compensations financières: - Climatiseurs à des températures supérieures à 34 degrés - Appareils de chauffage électriques et au gaz propane à des températures inférieures à 4 degrés - Gel des pompes à eau à des températures inférieures à 1 degré

Réparation : Pour toute réparation inférieure à USD100 il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du loueur. Le locataire devra au retour présenter un reçu pour obtenir un remboursement. L'accord du loueur est nécessaire pour un montant supérieur. En cas de panne ne permettant plus la conduite du véhicule, le loueur ne remboursera que les journées où le véhicule était inutilisable. En fonction de la disponibilité le loueur s'efforcera de vous trouver un véhicule de remplacement. Il est à la charge du locataire de se rendre au lieu où le véhicule est disponible. Les dysfonctionnements survenus sur les équipements tels que l'air conditionné, le groupe électrogène, le chauffe-eau, l'auvent, la caméra de recul, la TV, le micro-ondes, la cuisinière, le grill, la pompe à eau, la douche et les toilettes, le réfrigérateur, la radio, le lecteur CD, DVD ne sont pas considérés comme une panne et ne donnent droit à aucun remboursement.

Exclusions : La responsabilité du locataire sera totale dans les circonstances suivantes :

1. Les dommages occasionnés par une personne n'étant pas autorisé à conduire le véhicule
2. Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas un permis de conduire valide
3. Les dommages occasionnés par un conducteur sous l'influence de drogue, d'alcool ou de médicaments
4. Les dommages occasionnés par une personne ayant donné de fausses informations au loueur
5. Les dommages occasionnés par une personne dont le permis a été suspendu
6. Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas le permis depuis au moins deux ans
7. Les dommages occasionnés par une personne de moins de 21 ans
8. Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins illégales
9. Les dommages occasionnés dans des zones interdites
10. Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins commerciales tel que mais ne se limitant pas au transport de personnes, le transport de matériaux inflammables, explosifs ou corrosifs ou encore le transport de marchandises
11. Les dommages occasionnés après avoir remorqué ou poussé un autre véhicule
12. Les dommages occasionnés suite à une charge du véhicule supérieure à celle indiquée par le constructeur
13. Les dommages occasionnés suite à une vitesse excessive ou conduite d'entraînement
14. Les dommages occasionnés suite à une conduite négligente, dangereuse ou volontairement abusive
15. Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule en violation de toute législation ou réglementation
16. Les dommages occasionnés suite aux transports d'animaux sauf autorisation exceptionnelle du loueur
17. Les dommages occasionnés suite à la conduite sur ou sous une structure ou la hauteur est insuffisante ou supérieure aux dimensions du véhicules type mais ne se limitant pas aux ponts ou parkings pour voiture.
18. Les dommages occasionnés par une immersion partielle ou totale dans l'eau
19. Les termes du contrat de location ne sont pas respectés
20. Les dommages causés sur tout transport fluvial ou maritime
21. Les dommages ou pertes d'effets personnels
22. Les dommages causés par des chaînes neiges
23. Les dommages causés suite à un retournement du véhicule sans tiers impliqué
24. Les frais de récupération et ou remorquage d'un véhicule embourbé dans le sable, la neige, la boue ou tout autre substance
25. Les frais engagés pour récupérer des clefs perdues ou laissées à l'intérieur du véhicule
26. Les dommages causés par une utilisation d'un mauvais carburant ou contaminé
27. Les dommages causés par la contamination des réserves d'eau, de gaz ou d'essence
28. Les dommages ou pertes d'équipement du véhicule
29. Les dommages causés suite à un endormissement au volant
30. Les dommages causés au auvent, au slide out, aux parties hautes et basses du véhicule
31. Les dommages causés aux pneumatiques et au pare-brise (sauf en cas d'assurance collision damage waiver). Le pare-brise n'est jamais couvert sur le modèle Traveller
32. Les dommages causés par le gel

Restriction de circulation : Les véhicules ne sont autorisés à circuler que sur les routes bitumées/asphaltées ou accès maintenu de moins de 550 yards à des campings reconnus. Il est interdit de se rendre au Mexique, en Alaska, dans les territoires du nord (Canada) et Terre-Neuve (Canada).

Les véhicules ne sont pas autorisés à circuler :

- Denali Highway dans l'Alaska
- North Canol Highway dans le Yukon

- Dalton Highway (nord de Livingood)
- Eagle, Alaska (Hwy 5 north) depuis la jonction de Hwy 9 (top of the world Highway) et Hwy 5 West
- McCarthy Road entre Chitina et McCarthy Alaska
- Highway 500 (Trans Labrador Highway depuis Goose bay vers la ville de Labrador)
- Highway 389 depuis la ville de Labrador vers Baie Comeau
- Highway 510 depuis Red Bay vers Happy Valley - Goose Bay
- Highway 167 le nord de la Doré
- Highway 109 et Baie James Road Quebec
- Interdiction de se rendre à Mexico
- à Manhattan (New York). Il est interdit de traverser des tunnels.

L'accès au Burning Man Festival n'est autorisé qu'avec l'autorisation écrite du loueur (surcharge applicable). Le loueur se réserve le droit d'interdire l'accès à certaines zones pour des raisons climatiques. Les véhicules ne sont pas autorisés à se rendre dans la Death-Valley du 30 Avril au 30 Septembre en raison de températures extrêmes pouvant provoquer une défaillance mécanique et représentant un danger pour le conducteur et les passagers. Interdiction de circuler sur Dempster Highway dans le Yukon entre le 15 septembre et le 14 mai.

En cas d'accident : Dans le cas d'un accident le locataire s'engage à : Enregistrer l'heure, la date et le lieu – Enregistrer le(s) nom(s), adresse(s), plaque(s) d'immatriculation(s), marque(s) et modèle(s) du (des) véhicule(s) du (des) tiers impliqué(s) ou de la (les) propriété(s) endommagé(s) si aucun tiers n'était impliqué – Enregistrer le nom de l'assurance du tiers – Le locataire ne doit admettre aucune responsabilité – Effectuer un rapport de police dans les 24h – Compléter et signer le '« Accident report » qui se trouve dans le véhicule – Obtenir une copie de rapport de police et le transmettre immédiatement au loueur – Informer le loueur dans les 24h.

Catastrophe naturelle et condition climatique : Le loueur ne serait être tenu pour responsable de toute fermeture de route suite à un ouragan, une tornade, un orage ou toute catastrophe naturelle.

Amendes/Contravention : Il sera retenu, en sus de l'amende, une pénalité pour les frais administratifs.

Animaux Les animaux d'assistance sont autorisés à voyager dans nos véhicules de camping avec autorisation préalable, mais les animaux domestiques ne sont pas autorisés. Une pénalité de 500 \$ sera imposée aux animaux de compagnie à l'intérieur du véhicule récréatif pour couvrir les frais de nettoyage et de désinfection.

Fumer Nos véhicules de camping sont une zone sans fumée. Est interdit de fumer dans aucun de nos véhicules récréatifs. Une amende de 500 \$ sera imposée pour avoir fumé à l'intérieur du véhicule de camping afin de couvrir les coûts de désinfection et de nettoyage.

Hivernage : Toutes les camping-car doivent être aménagées pour l'hiver lorsqu'ils voyagent dans des conditions de gel. Cela comprend les conduites d'eau, les toilettes, les réservoirs d'eau douce, les évier, la douche, le filtre à eau, le chauffe-eau et tous les réservoirs de rétention. L'hivernage nécessite que l'eau soit évacuée du réservoir d'eau douce, des conduites d'eau, du filtre à eau, du chauffe-eau et de tous les réservoirs à déchets. Une fois le véhicule aménagé pour l'hiver, aucune eau ne peut être introduite dans le réservoir d'eau douce et elle ne peut pas être raccordée à l'alimentation en eau de la ville. Par conséquent, il n'y a pas d'eau disponible dans le camping-car. Les toilettes ne peuvent être utilisées que si un antigel non toxique pour camping-car est utilisé manuellement pour le rinçage et la chasse. Lors d'un voyage, il est de votre responsabilité de faire passer le véhicule en hivernage à vos propres frais, si les conditions météorologiques le nécessitent. Vous êtes également financièrement responsable de la réhivernisation du camping-car lors du voyage de retour si celui-ci a été hivernisé au moment de la prise en charge. Si le véhicule a été dégivré pendant vos vacances, des frais de réhivernisation de 150 USD seront facturés si le camping-car est restitué sans hivernage lorsque la température est inférieure à 1 degré. Vous serez entièrement responsable de tout dommage à la plomberie et aux systèmes d'alimentation en eau causé par le gel pendant votre voyage.

Retard : Tout retard au retour du véhicule sera facturé USD50/h les 3 premières heures. Au-delà un tarif forfaitaire d'USD300

Modifications : Nous comprenons que parfois les choses changent. Si tel est le cas, toute modification apportée à une réservation sera calculée en utilisant l'un des deux taux les plus élevés, soit le taux Flex original, soit le taux Flex en vigueur au moment de la modification de la réservation. Les éléments suivants sont considérés comme une modification de réservation:

- Changement de nom
- Changer les dates de prise en charge ou de dépose
- Changer en lieu de prise en charge ou de dépose
- Changement de catégorie de VR
- Changement de tarif incluant des tarifs spéciaux

Si le plan tarifaire ou la catégorie de véhicule de camping est modifié, cela est considéré comme une nouvelle réservation et des frais d'annulation peuvent s'appliquer à la réservation d'origine. Si des changements de dernière minute sont effectués dans les 14 nuits qui suivent la prise en charge, nous nous ferons un plaisir de les accueillir. Cependant, en raison du délai très court, si le séjour est écourté, le nombre de nuits initialement réservées sera facturé. Si le lieu de prise en charge ou de dépose est modifié dans les 14 nuits suivant le départ, des frais de déménagement peuvent également être facturés.

En cas de changement de modèle véhicules ou de formule, ce changement sera considéré comme une nouvelle réservation et pourra être soumis à des frais d'annulation.

En cas de modification entraînant une prolongation du séjour, le prix de la location sera calculé en fonction du prix de jour en cours, au moment de la modification.

Si vous souhaitez changer votre point de départ ou d'arrivée, merci de contacter notre équipe qui vous indiquera si le

changement est possible et les frais applicables.

Si vous êtes submergé par l'aventure d'un road trip et souhaitez prolonger votre réservation, n'hésitez pas à contacter notre équipe qui se fera un plaisir de vous informer si la prolongation est possible et des coûts associés. Pour obtenir une prolongation, les frais supplémentaires (calculés sur le tarif du jour en vigueur) devront être payés par carte de crédit, taxes et suppléments compris, par téléphone. Bien entendu, les réductions à long terme en vigueur continueront de s'appliquer à la réservation.

Conditions d'annulation :

Annulation notifiée plus de 62 jours avant le départ : 100 USD

Annulation notifiée entre 61 et 32 jours avant le départ : 20% du montant de la facture (min 250 USD + les frais de restitution

Annulation notifiée entre 31 et 17 jours du départ : 50% du montant de la facture (min 250 USD) + les frais de restitution

Annulation notifiée à moins de 17 jours du départ : 100% du montant de la facture + les frais de restitution

Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé.

Litige : Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.

Le prestataire peut se trouver dans l'obligation de procéder à un changement de véhicule mais qui sera toujours approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.